JOURNAL FRANCFORT

AVEC PRIVILÉGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MERCREDI, 1 FEVRIER 1797.

Extrait d'une lettre de Naples, du 3 Janvier.

La cour a pris le deuil d'un mois pour feue l'Impératrice de Russie, et de 15 jours pour seue la Reine douairièree de Danemarck.

Un courier arrivé ici de Vienne, a annoncé l'agréable nouvelle du départ très prochain de S. A. R. l'Archiduchesse Clementine, destinée pour épouse à notre Prince-Royal. S. M. a déjà nommé les dames qui composeront la cour de cette Princesse.

e

a

8

9

8

3

e

).

5

r

e

-

北

Tout reprend de plus en plus un aspect pacifique dans ce royaume. Le commerce commence aussi à se revivisier.

Extrait d'une lettre de Rome, du 14 Janvier.

Les préparatifs de guerre se poursuivent toujours avec beaucoup d'activité; l'on va encore faire partir pour la Romagne plusieurs bataillons d'infanterie et de nombreux détachemens de cavalerie avec de l'artillerie. L'on affure qu'il va être conclu entre la cour de Vienne et la nôtre, une alliance désensive et offensive, à laquelle accédera l'Angleterre.

De Modène, le 14 Janvier.

La commission françoise préposée à l'administration des biens du duc de Modène, vient de saire publier une invitation à tous ceux qui voudroient faire l'acquisition du mobilier et autres essets appartenans à ce prince, lesquels seront mis en vente le 23 de ce mois. L'on doute qu'il y ait beaucoup d'amateurs.

Suite de Paris , du 22 Janvier.

Les élections prochaines, fur lesquelles repole l'espoir des gens de bien, font aussi le point de mire de toutes les ambitions; c'est pour elles que tant d'hommes étrangers aux lettres se sont faits hommes de lettres, que tant de pamphlets

gris, bleus, jaunes et rouges, jacobins, demijacobins, constitutionnels-fayettistes, constitutionnels - orléanistes, font gémir nos presses, tapissent nos murs, inondent nos carrefours, et étourdissent nos oreilles. C'est à elles que nous devons la physionomie dramatique que com-mencent à prendre plusieurs de nos feuilles, quelque décence dans les discussions législatives, et un certain fremissement dans l'esprit public dont on devroit bien augurer, s'il étoit permis d'augurer bien de quelque chose. Les républicains le prosternent avec un recueillement édifiant devant le fouverain nouveau; mais les jacobins font les plus affidus: ils se présentent à son lever avec le bonnet rouge, les cheveux gras, le grand sabre, la moustache et tous les autres pompons jacobites. Depuis les dernières tentatives qu'ils ont faites pour opérer un soulèvement, ils fe bornent aux chanfons, aux pamphlets à deux fols etc. Telle est leur existence poli-tique à Paris. Les Jacobins des départemens, aussi furieux, aussi persévérans, réussissent diversement. Leur tentative la plus spécieuse, a été celle de Marseille; ils ont fait, deux jours de suite, un attroupement sur le cours: le premier jour, il sut aisé à dissiper; le second, il sut plus difficile d'en venir à bout; deux municipaux en echarpe y étoient mêlés. Le général Villot prit son parti, et les sit arrêter. Dans le tumulte qu'occasionna cette aventure, les séditieux ont escamoté à la marine dix barils de poudre; cela peut augmenter l'inquiétude. L'on avoit dit que le général Villot venoit d'être destitué à cause de la manière dont il s'étoit prononcé dans cette occasion contre les Jacobins; mais le Rédacteur a démenti hier cette nouvelle.

Il y a cu aussi quelque tumulte à Lyon dans les premiers jours de ce mois. On y avoit envoyé en garnison un bataillon de ceux qui s'étoiont distingués aux sussilades de Collot; il s'est élevé différentes querelles entre quelques dragons & quelques crocheteurs du Temple; plusieurs de l'un & de l'autre parti se sont donné rendez vous hors de la ville pour se battre. Un dragon a été blessé d'un coup de sa-bre; un crocheteur a été tué sur la place. Cette affaire a excité une vive fermentation dans les esprits; le crocheteur excite une vive fermentation dans les cipits, le crocheteut tué a été enterré avec beaucoup d'appareil, & le spectacle de la pompe funèbre a tellement échaussé l'esprit de ses camarades, qu'ils se sont portés en soule aux casernes : heureusement que la prudence des chess a détourné l'orage. Le bureau central est resté immobile au milieu de ces mouvemens féditieux. On a voulu l'engager à publier une proclamation pour rappeller à l'ordre les citoyens & les soldats; il s'y est resusé, en disant que cela ne serviroit à rien, & qu'on ne servir que cracher dessis. Il paroît qu'on cherche un prétexte pour mettre Lyon en état de siège à l'époque des élections.

Le ministre Benezech est parti hier pour le rendre dans les départemens réunis de la Belgique. On ne dit pas précisément quel est le motif de sa mission, dont l'objet ne peut manquer d'être d'une nature importante. Le ministre de la marine aura le porte-feuille de celui de l'inté-

rieur pendant son absence.

Voici (d'après le feuilleton de la feuille du jour) quelle est la mode nouvelle: "Les petits corfets sont sur leur déclin, les paillettes sont à l'agonie; il n'y a plus que les mamans du marais qui en portent; les robes de linon, de manns du marais qui en portent; les robes de inion, de guinée, de mousseline, à quart de manche, bordées de ruban ou d'or, dominent; les sichus restent en proscription réglée; les cheveux retrousses à la grecque, en étage de chignons, sont pâlir les perruques; la perruque blonde chancelle sur sont rône; les semmes blondes soutiennent la perruque noire. Les nudités se maintiennent. Les aigrettes dites esprits, sont à leur apogée; on en porte deux en forme de correct les maris constituent pouvertement courre me de cornes: les maris conspirent ouvertement contre cette dernière mode. Les bonners à jour, garnis de plu-mes, sont ce qu'il y'a de micux pour l'instant.,, —Hier, dans un nouveau comité secret, il a été fait de nouvelles dénonciations contre l'avi-

dité des fourniffeurs, créanciers de la république. Camus a exposé que le Directoire, manquant de fonds pour remplir ses engagemens avec les fournisseurs, leur donnoit en payement des tons à terme fixe sur la trésorerie; mais la détresse de la trésorerie, et la difficulté de s'en faire payer a discrédité si fort ces billets au porteur, qu'on ne les prend sur la place qu'à 65 pour 100 de perte. Depuis, les fournisseurs exigent que les ordonnances qu'on leur délivre renferment, outre la somme qui leur est due, une somme équivalente à la perte que les ordonnances éprouvent sur la place. Munis de ces bons, ils s'entendent avec quelques agens du gouvernement qui ont le pouvoir de faire acquiter les sommes entières, relatées sur leurs ordonnances. Ainsi pour 38,000 livres qui leur font dues par exemple, ils se sont payer par la nation une somme de 100,000 livres.

Suite de Londres, du 20 Janvier.

Le, jour de la naissance du Roi a été célébré le 18, avec les solemnités accoutumées. — Sa

Majesté a fait la réponse la plus gracieuse à l'adresse qui lui a été présentée le 12 par la ville de Londres, rélativement à la guerre avec l'Espagne.

Le parlement d'Irlande doit être dissous pour

le premier Mai prochain. Le baron de Reizer a infiruit le gouvernement que S. A. le prince de Wurtemberg est parti de Stuttgard pour se rendre en Augleterre, où il sera arrivé probablement pour la fin de ce mois.

Son Exc. Yusfuf Adijah Effendi, ministre plé-nipotentiaire de la Porte, a reçu ses lettres de rappel; il partira dans cinq à lix femaines, é-poque à laquelle doit arriver son successeur.

Suivant des lettres de Milford en date du 15. un bâtiment a rapporté que l'amiral Bridport n'étoit qu'à 10 lieues du reste de la slotte françoife, confistant en 6 vaisseaux de ligne et quelques frégates, et l'on avoit l'espoir fondé qu'il pourroit encore s'emparer de quelques vaisseaux. La Ville de l'Orient ramené à Kinsale, est une de ses prifes. Suivant le rapport des officiers de ce vaisseau, une autre slotte, composée de 60 transports, ayant des troupes à bord, étoit prête à mettre à la voile, pour aller leconder l'expédition, dans le cas où le débarquement projetté eût réussi.

L'amirauté a reçu ce matin, des détails sur la perte d'un vaisseau françois de 74, faisant partie de la flotte de Brest. Ce vaisseau sui rencontré près de la côte de France par les frégates l'Infapigable de 44 et l'Amazone de 36, de l'escadre de Sir Pellew. Il s'en suivit un en-gagement qui dura onze heures; les frégates manœuvrèrent assez habilement pour mettre le vaisseau françois entre deux feux et l'obliger à combattre des deux côtés; elles le pousserent ainsi jusques sur les côtes de France où il se brifa, fans qu'un feul homme se sauvât.

Voici l'état des vaisseaux et bâtimens françois

pris ou perdus:

pris ou percuis:

Vaisseaux pris. — Le Suffren, armé en slûte. — La Ville
de l'Orient, vaisseau rasé de 74. — La Tertue, frégate de
44 canons. — L'Atbalante, corvette de 16 canons. — La
Musette, corsaire de 22 canons. — Les Deux Amis, corsaires
de 14 canons. — L'Hivondelle, corsaire de 12 canons. —
L'Elise & l'Espérance, briegs de 10 canons. — Un transport
pris par la Majosic.

L'Elise & l'Espérance, bricqs de 10 canons. — Un transport pris par le Majestic.

Vaisseaux perdus. — Le Séduisant de 74, dont le nom est inconnu, nansfagé vers le Cap Lezard. — Autre inconnu, de 74, brûlé en mer. — La Fidelle, frégare de 44, coulée bas, après avoir été abordée par le Tourville. — La Surveillante, frégate de 44, coulée bas dans la baie de Bautry. — Le Scevola de 74, coulée bas en mer, d'après le rapport du capitaine de la Tottue. — L'Impatente de 44 canons, brisée contre les rochers de la baie de Bautry. — Le Juste rransport, a péri avec 600 hommes. — Un vaisseau rasé de 74, coulé bas par le Majestic. — Le nombre des hommes pris ou péris doit monter à près de 6000,

Les lettres arrivées de Portsmouth ce matin, portent que des incendiaires avoient tenté de mettre le feu au chantier de ce port; dejà ils avoient réussi à y jetter des matières combustibles; mais heureusement on s'en est apperçu avant qu'elles n'ayent pu causer le moindre dommage.

D'après les dernières nouvelles des Indes Occidentales, l'Invincible a tenté d'enlèver quelques vaissaux de la rade de St. Eustache; mais il n'a pas reussi dans son entreprise; il a eu un homme tué & 4 blesses. L'amiral Harvey étoit sur le point de se porter contre l'établissement espagnol

de la Trinité; l'ennemi y a quatre vaisseaux de ligne.
Suivant des dépêches du général Graham à M. Dundas, datées de la Martinique le 16 Octobre, la tranquillité est entièrement rétablie à la Grenade, & les affaires y prennent un aspect des plus savorables. Une negociation a été entamée avec les commissaires si appois à la Guadeloupe

pour un échange général des prisonniers.

a

C

r

(t:

e

e

t

il

۲.

e

e

0

it

ľ

it

ir

lt

et.

8

e

1-

5

e

r

it

e

is

Te

le

8

i-

rt

25

tt

1-

u e

Les lettres de Kinglion, en date du 13 Oct., annoncent que la plus grande confusion règne au Cap, à Poit su Paix & dans les autres pessessions françoises de St. Domingue. Les commissaires du directoire envoyèrent du Cap, le 19 Sept., un corps de troupes pour appaifer la révolte des ne-gres de la plaine. Ce corps, & un autre détachement en-voyé du fort Dauphin pour le même objet, furent battus; ce qui a répandu au Cap une telle consternation, que les commissaires couchent à bord des vaisseaux qui sont dans la rade. Grand nombre de blancs bien intentionnés & d'autres habitans se sont retirés à Tortugas. Cette révolte des nègres venoit de ce que les commissaires vouloient les obliger à travailler, ce qu'ils ont refuse de faire, ne voulant point une liberté partielle, & ils se sont en conséquence déclarés en état de guerre contre le directoire.

Suite de la séance de la Chambre des Communes du 30 Déc.

M. Fox continue: Quand, il y a quelques années, j'infistois sur la convenance d'entrer en négociation, l'honorable membre foutenoit que la France n'étoit pas capable de maintenir les rélations de paix et d'amitié. Jamais on ne nous en a dit la raison: mais je demande comment aujourd'hui elle en est devenue plus capable? Dira-t-on qu'elle n'avoit alors qu'un gouvernement provisoire, et que maintenant elle a une constitution permanente? Je ne le crois pas! l'honorable membre sent jusqu'où ce raisonnement pourroit le conduire. J'ai donc droit de dire qu'il est faux, comme le porte l'adresse, qu'on n'ait omis aucune occasion de faire la paix. Quand l'administration crut enfin de fon devoir de tenter une négociation, je ne me permis aucune réflexion ni sur l'inconléquence de cette conduite, ni sur la probabilité des résultats. Mais aujourd'hui que l'évènement est connu, je soutiens qu'il n'étoit pas difficile de prévoir qu'une négociation, commencée sans confiance mutuelle, n'auroit pas d'autre issue; et dans cette opinion, je declare que si l'Angleterre regarde l'administration de l'honorable membre comme un avantage, elle

n'a plus qu'à choisir entre cet avantage et celui de la paix; car tant qu'il sera en place, je ne vois aucune vraisemblance que jamais la paix puisse être rétablie. Il est évident que les ministres ont montré, et dans leurs anciennes négociations avec l'Espagne et la Russie, et dans toute la conduite de cette guerre, une incapacité frappante, qui a dû faire naître l'efpoir bien fondé de les amener à descendre des prétentions les plus hautaines, aux concessions les plus humiliantes. Avec cette opinion, jointe à la défiance, le gouvernement françois pouvoit-il se slatter d'une paix solide avec un gouvernement qui avoit déclaré que le nouvel ordre de choses en France étoit contraire à la sûreté de l'Europe, et que le sléau de la guerre étoit moins redoutable que l'amitié de la France?

"Mais, Monsieur, quand l'incapacité des ministres ne seroit pas aussi notoire; quand même ils auroient conduit la guerre avec habilete; quand ils auroient mis dans les débats plus de modération et de prudence; quand ils auroient montré pour les françois des dispositions aussi favorables, qu'elles ont été impolitiques, violentes et indécentes, je penserai qu'il ne nous reste encore aucune esperance d'obtenir une paix solide, tant que le lystême de la politique actuelle ne sera pas changé; tant que les principes d'après lesquels cette guerre a été entreprise, ne seront pas désavoués hautement. Oui; quand même l'administration passeroit dans les mains de personnes dont j'admire l'habileté et dont je respecte l'intégrité, autant que je méprise les talens et déteste le caractère de ceux qui sont placés maintenant au timon des affaires; je regarderois encore ce changement de système, et ce désaveu de principes, comme un préliminaire indispensable à la paix. — Je vois l'honorable membre sourire à l'idée du pouvoir passé en d'autres mains. Son rire moqueur ne m'affectera jamais personnellement. Mais de longtems l'Angleterre ne pourra rire fur les conféquences de ses triomphes dans cette Chambre. (La suite ci-après).

Extrait d'une lettre d'Offenbourg, du 27 Janvier.

Hier, il est passé environ 300 hommes de troupes autrichiennes qui descendent sur Man-

On doit faire fauter ces jours-ci les ouvrages souterrains de Kehl, telles que les casemattes, refervoirs de poudre, mines etc. dont les françois ont tiré grand parti pendant le siège.

Les républicains tirent fréquemment de l'autre rive fur nos travailleurs, mais fans beaucoup d'effet.

CITATIO edictalis ex lege si contendat 28 Dec. de side-jussoribus ad comparendum in judicio, producendum, si quae habuerint, chirographa Actoris N. du Chastelet subscriptione praetenle munita, et deducendum jus fuum, fi quod ex iisdem se habere crediderint, in finem validissimarum, ut et peremtoriarum ex parte dicti Actoris proponendarum exceptionum, aut videndum lecundum has, causa instructa, pronunciari, et perpetuum sibi imponi silentium.

En cause N du Châteles contre

les possesseurs inconnus des billets sous seing privé, ou lettres de change qui pourroient exister, faussement fabriqués au nom du Demandeur dans les années 1795 & 1796, ou de ceux par lui signés de acceptés.

Nous François II, ésu Empereur romain, toujours Auguste, Roi de Germanie de de Jérusalem, de Hongrie, de Bobème, de Dalmatie, de Croatie, de Solavonie, de Gallicie de de Lodomarie; Archiduc d'Autriche; Duc de Bourgogne & de Lorraine, Grand Duc de Toscane & de Transilvanie; Duc de Milan, de Mantoue, de Parme; Prince & Come de Habibourg, de Flandre & du Tyrol & faisons savoir aux possessimonnus des billets faux ou lettres de change supposées peut-êire existans, faits dans les années de 1795 & 1796 par usur-pation au nom du demandeur du Chastelet ou prétendus signés par lui & a ceptés, & donnous connosssance par la copie ci-joinse de la requête, que le susdit demandeur a fait présenter humblement à Notre Chambre Impériale, copie ci-joime ae la requere, que le jusan demanaeur a jan prejenier numoiement à trotre Chambre Imperiale, siègeant à Wez'ar, par son procureur pleinement autorise, notre amé é seal Lacentié Lorsbach, déclarant entre autres de disant: que d'après l'état actuel des choses, de sans l'adhibition d'un Notaire expressement réquis par écrit, accompagné de deux ténoins, il ne signeroit dès à pré ent, jusqu'à senece désinitive de la cause pendante, aucun billet, ni moins encore une lettre de change; de que par les mêmes raisons il n'accepteroit ou honoreroit aucun billet on lettre de change sans cette susditte solemnité, de sans que le Notaire réquis puisse montrer une réquisition signée par lui même, en foi de quoi il suroit appuyé le Chirographe pur sa signature de celle de ses témains réquis moins réquis.

Ayans donc été donné par Notre Chambre Impériale, d'après un décret d'hier. Citatio edictalis ex lege si contendat 28 Dec. de side-jussorihus ad comparendum in judicio, producendum, si quae habuerint, chirographa subscriptione Actoris N. du Châtelet praetense munita, et deducendum jus suum, si quod ex iisdem se habere crediderint, in sinem validissimarum, ut et peremtoriarum ex parte dicti Actoris proponendarum exceptionum, aut videndum,

fecundum has, causa instructa, pronunciari, et perpetuum sibi imponi silentium.

Nous-cirons & ajournons les susdits défendeurs par notre autorité impériale, ainsi que de droit, au 60ème jour, à compter de celui des offiches & annonces faites, dont nous leurs accordons 20 jours pour le premier, 20 pour le fecond, & ensin 20 pour le trossème & dernier jour d'audience peremoirement; ou, si ce jour présixé ne le seroit pas , au premier jour d'audience suivant , de comparoître par un procureur pleinemeut autorisé en notre dite Chambre Impériale ; des de présenter les billets en possesson supposés signés par le susdit demandeur du Chastelet, & de déduire vos prétendues prétentions & droits, afin que les exceptions valables & détruisant du demandeur y pussent etre rapportées; ou de vous attendre, qu'après la cause plaidée, il sera prononcé d'après elles, & vous condamnés à un silence perpénuel.

Puis fixons aux deux parties pour l'exhibition de leurs plaidogers ultérieurs, qu'elles ont à présemer après s'être conformées aux termes susmentionnés & fixés, suivant les régles de l'ordre usué, & le dernier résultat de

la Diète, un terme légal de trois mois.

Ordonnous de voulons aussi en vereu de notre susdite autorité impériale, que cette Citation affi bée publiquemem dans les villes de Erancfort sur-le-Mein, de Hanau & de Mayence; puis insérée dans trois dissérentes gazettes, savoir: celle françoise de Francfort, intitulée: Journal de Francfort, celle allemande de Hanau, & celle de Hambourg, dite Correspondance de Hambourg, vous assujetisse autaut, que si elle vous avoit été mise sous les yeux, ou insinuée dans votre domicile.

Or, que les sommés compervissent d'après noire Citation susdite, ou non, il n'en sera pas moins procédé aux appels le demandes réciproques, ainst qu'il est de droit le d'après Pordre de la cause. — Ceci pour voire gouverne. Donné en noire Vrile Libre Impériale de Wezlar, le dixième jour du mois de Janvier, de l'année après la maissance de Jesus Christ noire sauveur, la dix seps cent quaire vingts dix septième, & de noire règne la

cinquième. Ad Mandatum Domini électi Imperatoris proprium.

(L. S.) Cafar.)

HER. THEOD. MORICE HOSCHER, Direceur de la Chancellerie à la Chambre Impériale.

CHRISTOPHE JOSEPH ANTOINE WALLREUTHER, Protonotaire de la Chancellerie à la Chambre Impériale.

Collar. signat. de la Chancellerie G. GUILL. SCHUBERT.